

## **NISSAN ÉTEND LA GARANTIE NISSAN PRIVILÈGE EN INTÉGRANT L'ASSISTANCE 24H/24**

- *Totalement gratuite,*
- *Jusqu'à 8 ans de garantie ou 160 000 km pour tous les modèles véhicules particuliers de la marque qui sont entretenus dans le réseau Nissan*
- *Assistance 24h/24 et 7j/7*

**Paris, le 02 juin 2025** – Nissan renforce son engagement envers ses clients en enrichissant la garantie Nissan Privilège. À compter du 1er juin 2025, cette garantie totalement gratuite inclura désormais *Nissan Assistance 24h/24 et 7j/7*, sans coût supplémentaire pour les particuliers propriétaires d'un véhicule particulier Nissan (VP) de plus de trois ans.

### **Une couverture étendue, une sérénité renforcée**

Lancée en octobre 2023, la garantie Nissan Privilège a déjà séduit plus de 50 000 clients Nissan en France. Totalement gratuite, elle couvre les principaux éléments du groupe motopropulseur – moteur, boîte de vitesses et pont – parmi les plus onéreux à réparer. Elle est activée automatiquement après chaque entretien réalisé dans le réseau Nissan, conformément au plan d'entretien constructeur, et renouvelable jusqu'aux 8 ans ou 160 000 km du véhicule (\*).

Ce dispositif est également cessible, un atout non négligeable pour valoriser son véhicule lors de la revente.

### **Une assistance complète intégrée à partir du 1er juin**

Dès le 1er juin 2025, la Garantie Nissan Privilège intégrera *Nissan Assistance*, offrant aux clients une prise en charge immédiate en cas d'imprévu, partout en France et dans de nombreux pays européens. Ce service comprend :

- Le dépannage et le remorquage en cas de panne, d'accident, de perte de clés ou de batterie déchargée, y compris pour les véhicules électriques.
- La mise à disposition d'un véhicule de remplacement jusqu'à 3 jours ouvrés si la réparation nécessite plus de 4 heures (ou plus de 24h pour un véhicule électrique).
- L'hébergement, le rapatriement ou la poursuite du voyage si nécessaire.

### **Une promesse claire : l'accompagnement des clients sur le long terme**

Avec cette évolution, Nissan confirme sa volonté d'accompagner durablement ses clients en leur offrant une couverture élargie dans la durée pour une expérience de conduite placée sous le signe de la confiance et de la tranquillité d'esprit.

#### **En savoir plus :**

 [Garantie Nissan Privilège](#)

 [Nissan Assistance](#)

(\*) Garantie groupe motopropulseur. Réservée aux véhicules particuliers. Activation automatique à chaque entretien périodique réalisé dans le réseau Nissan, au-delà de la garantie constructeur, dans la limite de 160 000 km. Voir les conditions sur [nissan.fr](https://www.nissan.fr)